

C O N S E I L S U P É R I E U R D E L ' É D U C A T I O N

V E R S I O N A B R É G É E

rapport annuel

SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION
2003-2004

L'ÉDUCATION À LA VIE PROFESSIONNELLE :
valoriser toutes les avenues

Janvier 2005

Québec 

C O N S E I L S U P É R I E U R D E L ' É D U C A T I O N

VERSION ABRÉGÉE

rapport annuel

SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION
2003-2004

L'ÉDUCATION À LA VIE PROFESSIONNELLE :
valoriser toutes les avenues

Janvier 2005

Le Comité du rapport annuel 2003-2004 était composé de :

Pierre Harrison, président au moment de la recherche et de la consultation,
Pierre Doray, président au moment des orientations et de la rédaction du
rapport, Yvon Bellemare, Laurent Chapdelaine, Lucie Cousineau, Claude
Girard, Jocelyne Mathieu

Coordination et rédaction :

Francesco Arena, directeur des études et de la recherche,
Marie Dufour, consultante.

Coordination des consultations :

Guylaine Doré, agente de recherche.

Recherche :

Niambi-Mayasi Batiotila, agent de recherche,
Hélène Bergeron, agente de recherche,
Suzanne Bouchard, agente de recherche,
Carol Gilbert, agent de recherche,
Danielle Pageau, agente de recherche,
Hélène Pinard, agente de recherche.

Soutien technique :

au secrétariat : Myriam Robin
à la documentation : Patricia Réhel et Francine Vallée
à l'édition : Michelle Caron et Céline Dubois
à la révision linguistique : Isabelle Tremblay

Conception graphique :

bleu outremer

Mise en page :

Idéation

Rapport adopté à la 533^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 15 octobre 2004.

ISBN : 2-550-43562-1

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

ABRÉGÉ

Dans le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2003-2004, le Conseil supérieur de l'éducation affirme la nécessité de poursuivre, dans une perspective systémique, le développement de l'éducation à la vie professionnelle¹, afin que tous les Québécois et les Québécoises acquièrent une qualification qui leur permettra d'intégrer le monde du travail et d'y progresser tout au long de leur vie. En effet, malgré les efforts des acteurs du milieu de l'éducation et des avancées certaines en matière d'éducation à la vie professionnelle, la situation demeure préoccupante :

- l'accès à l'éducation et l'accès au diplôme se sont peu améliorés depuis une dizaine d'années;
- un trop grand nombre de personnes sortent du système d'éducation sans qualification suffisante : dans l'état actuel des choses, un jeune sur trois suit un parcours éducatif particulier et un sur cinq n'obtiendra pas de diplôme du secondaire au cours de sa vie;
- le besoin croissant de personnel mieux qualifié se traduit périodiquement par des pénuries ou des surplus sectoriels;
- le système d'éducation ne favorise pas la diversité des cheminements éducatifs et n'assure pas la continuité des apprentissages chez les jeunes et les adultes, notamment entre le secondaire professionnel et le collégial technique.

Préoccupé par ces constats, le Conseil propose de poursuivre le développement de l'éducation à la vie professionnelle en prenant mieux en compte les besoins des étudiants, afin de résoudre les problèmes persistants qui font obstacle à l'atteinte de l'objectif de **qualifier 100 % des Québécois et des Québécoises**. L'éducation à la vie professionnelle est déterminante pour atteindre cet objectif et, conséquemment, ne peut être considérée en marge du système d'éducation. C'est pourquoi les questions principales qui se posent à cet égard sont les suivantes : *En quoi l'éducation à la vie professionnelle peut-elle contribuer davantage à la réussite et à la qualification de tous ? Comment cette contribution peut-elle être améliorée et fermement soutenue ?*

1. Par l'expression « éducation à la vie professionnelle », le Conseil entend toute formation offerte au secondaire, au collégial ou à l'université, y compris à l'éducation des adultes, qui prépare l'étudiant à l'exercice d'un métier, d'une fonction technique ou d'une profession.

Le Conseil ne propose pas ici de recettes pour résoudre à la pièce chacun des problèmes existants. Il s'inscrit plutôt dans une perspective plus large qui vise à faire du système d'éducation un instrument beaucoup plus souple, capable de prendre en considération les capacités différenciées des étudiants et d'encourager toutes les avenues possibles de formation. Il faut que l'éducation à la vie professionnelle devienne une voie normale de formation, valorisée et valorisante pour tous tout au long de la vie.

Pour enrichir sa réflexion, le Conseil a procédé à des rencontres et à des entrevues avec des personnes issues du milieu de l'éducation à la vie professionnelle. Des entrevues individuelles ou de groupe ont été réalisées auprès d'étudiants de divers âges inscrits au secondaire, au collégial et à l'université, ainsi qu'auprès d'enseignants et de membres du personnel de direction. De plus, un questionnaire a été rempli par des professionnels de l'orientation.

Après avoir dressé un bilan du développement de l'éducation à la vie professionnelle, ainsi que des acquis en cette matière et du chemin à parcourir vers la qualification, le Conseil propose des pistes d'amélioration ou de développement articulées autour de besoins fondamentaux des étudiants :

- favoriser un choix professionnel valorisant;
- assurer une formation polyvalente et durable;
- reconnaître et certifier les compétences acquises;
- accorder les ressources nécessaires.

DU BILAN DES ACQUIS AUX OBSTACLES À SURMONTER

Au regard du développement de l'éducation à la vie professionnelle, le Québec a fait d'importants gains depuis les années 60, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité du plus grand nombre, à la qualification pour tous et à l'articulation entre la formation générale et la formation spécialisée, notamment au collégial et à l'université.

Au chapitre des acquis

Le Conseil rappelle que les efforts passés de tous les acteurs concernés ont permis de faire des avancées indéniables en matière d'éducation à la vie professionnelle, mais que celles-ci demandent à être renforcées. Les établissements et les centres de formation mis en place sont largement accessibles et les diplômés en sortent avec une qualification plus pertinente et mieux reconnue qu'auparavant, tant par les milieux de l'éducation que par les employeurs et par les diplômés eux-mêmes. Une attitude réceptive s'affirme lentement chez une majorité de parents, notamment à l'égard de la

formation technique au collégial et, dans une moindre mesure, de la formation professionnelle au secondaire.

Ainsi, les adultes ont largement accès à la formation professionnelle au secondaire, mais on y compte encore trop peu d'étudiants de moins de 20 ans, notamment au secteur de la formation des jeunes. Ces derniers sont par contre présents en très grand nombre en formation technique au collégial et à l'université. Toutefois, le nombre d'inscriptions en formation technique plafonne, notamment depuis le milieu des années 90. Signalons aussi les difficultés de l'éducation à la vie professionnelle en région et la nécessité d'y accorder une attention toute particulière et renouvelée. À cet égard, celle-ci doit s'inscrire dans une approche prospective qui associe la formation au développement socioéconomique des régions et à l'avenir de la population qui y vit.

Par ailleurs, les efforts déployés pour mieux préparer les étudiants aux exigences du monde du travail ont, dans l'ensemble, porté fruit. Au secondaire professionnel et au collégial, les programmes d'études sont presque tous définis sous forme de compétences, ce qui permet un meilleur ajustement aux besoins des milieux du travail. Des mécanismes crédibles d'élaboration des programmes d'études, faisant appel à la collaboration du monde du travail et du milieu de l'éducation, permettent aujourd'hui de mieux arrimer la formation avec les besoins en évolution du monde du travail. En ce qui concerne la spécialisation professionnelle et la spécialisation technique des diplômés, les employeurs sont en grande majorité satisfaits, bien qu'ils souhaitent une amélioration des compétences générales ou « transférables », notamment des capacités de communication orale et écrite, plus particulièrement de la maîtrise du français et de la connaissance de l'anglais.

Des investissements ont aussi été consentis dans les années 90 pour augmenter la capacité d'accueil des établissements d'enseignement et moderniser leurs installations, leurs ateliers et leurs équipements. Des efforts ont été déployés pour généraliser les stages, du secondaire professionnel à l'université, même si ce mode de formation touche un nombre encore restreint d'étudiants ou de domaines d'études et que l'accueil des milieux du travail demeure timide.

Ainsi, la performance et la crédibilité du système de formation en vue de l'exercice de métiers, de fonctions techniques et de professions se sont clairement affirmées. Le secondaire professionnel est devenu un milieu de formation bien adapté aux besoins d'une population de jeunes adultes et surtout d'adultes désireux d'intégrer rapidement le marché du travail. La

formation technique au collégial, reconnue pour être exigeante, permet aux diplômés non seulement d'intégrer le marché du travail, mais également, s'ils le souhaitent, de continuer leurs études à l'université, grâce notamment à la place qu'on y accorde à la formation générale. L'université, quant à elle, offre une formation de haut niveau qui permet à un nombre croissant de personnes de jouer un rôle de premier plan dans le développement de la société. Tout compte fait, l'éducation à la vie professionnelle au Québec se compare favorablement avec celle d'autres sociétés avancées, même si des progrès restent à faire sur tous ces plans, notamment en région.

Mais au-delà de ces acquis, des situations préoccupantes, voire inacceptables, perdurent. Un trop grand nombre de personnes sortent du système d'éducation sans qualification suffisante pour se développer professionnellement ou pour éviter l'exclusion. Dans l'état actuel des choses, trop de jeunes abandonnent leurs études secondaires sans espoir d'obtenir un diplôme.

Des obstacles à la qualification

Un des obstacles rencontrés est celui de l'orientation et de la valorisation de l'éducation professionnelle auprès des jeunes. Tous les jeunes passent en effet par un processus de maturation personnelle qui se traduit souvent par de l'incertitude sur le plan de leur vocation éducative ou professionnelle. Or, peu d'écoles secondaires peuvent soutenir de manière satisfaisante les jeunes dans leur cheminement, compte tenu de leurs ressources limitées. Mal à l'aise au secondaire régulier, beaucoup de jeunes s'inscrivent au secteur de l'éducation des adultes ou décrochent tout simplement. Quant aux centres de formation professionnelle au secondaire, ils sont plutôt organisés pour accueillir des étudiants adultes ou des jeunes aux choix professionnels bien arrêtés. Conséquemment, peu de jeunes de 15 à 19 ans se retrouvent en formation professionnelle au secondaire : ils y composent 30 % des étudiants inscrits, sauf dans quelques régions, où leur pourcentage peut atteindre 40 %.

De plus, on constate que les jeunes étudiants ne veulent pas s'enfermer dans des choix prématurés ni prendre des voies de formation qui mènent à des impasses. Ils préfèrent s'engager dans des formations qui leur donnent accès à toutes les avenues possibles. Pour répondre à ce besoin, des efforts ont été faits depuis le milieu des années 90 en vue de diversifier les voies de formation au secondaire et de faciliter le passage d'un ordre ou secteur d'enseignement à un autre, mais ces tentatives sont encore timides.

Les voies et les formules nouvelles de formation introduites au secondaire régulier comme au secondaire professionnel demeurent très peu déve-

loppées. Quand elles le sont, elles attirent très peu d'étudiants. C'est le cas de la « voie technologique », qui permet à l'étudiant d'intégrer trois matières de base, soit la langue d'enseignement, les sciences et les mathématiques, à un cours de technologie pour réaliser des « objets techniques » concrets. C'est le cas de la « formation en concomitance », qui permet à l'étudiant de suivre un programme menant à un diplôme d'études professionnelles et de compléter en même temps sa formation générale. C'est le cas également de l'« apprentissage en milieu de travail », où l'apprenti est formé avec l'aide d'un compagnon. De même, les essais pour mettre en place des programmes d'études harmonisés entre le secondaire professionnel et le collégial technique sont rares ou de nature exploratoire. De plus, ces essais ont peu de succès, notamment en raison du fait que les jeunes sont peu nombreux au secondaire professionnel et qu'ils sont attirés par le marché du travail.

Toutefois, depuis trois ou quatre ans, on observe une certaine popularité de l'exploration professionnelle, une option qui permet aux jeunes du secondaire régulier de tester leurs goûts et leurs aptitudes dans des activités d'initiation professionnelle. La formation en alternance travail-études est une autre formule pédagogique qui connaît un succès croissant en formation professionnelle au secondaire, car elle répond au désir des étudiants d'avoir une expérience pratique du métier et de faire le lien avec ce qu'ils apprennent à l'école. Cependant, les contraintes financières et l'insuffisance du nombre de places d'accueil en milieu de travail limitent considérablement son développement.

Par ailleurs, le problème de la persévérance aux études en éducation à la vie professionnelle est toujours d'actualité, que ce soit au secondaire professionnel, au collégial technique ou à l'université. On constate certes une légère amélioration depuis plusieurs années, mais elle est lente et laborieuse. Il faut comprendre que la persévérance aux études repose sur des conditions de formation qui tiennent à trois éléments clés : engagement des étudiants, pédagogie et formation à la mesure des besoins des étudiants. Les obstacles à la réussite ne sont pas pour autant généralisés. Ils se concentrent dans certains programmes de formation et touchent plus fréquemment certains groupes d'étudiants.

Si une majorité d'étudiants réussissent, une bonne proportion d'entre eux ont des parcours plus difficiles qui tiennent à de multiples raisons. Une partie de ces raisons sont sans doute liées aux capacités des étudiants, à leur attitude, à leur motivation, à leur rythme de maturation et à leurs antécédents. Mais d'un autre côté, on ne peut passer sous silence certaines rigidités persistantes du système d'éducation qui ne facilitent pas la tâche des étudiants et ont un effet de sélection plutôt que d'inclusion.

Ces constats ne sont pas nouveaux. Toutefois, le système d'éducation à la vie professionnelle tarde à s'adapter à l'évolution des besoins des jeunes. Il manque de souplesse et demeure relativement cloisonné, et ce, malgré les tentatives de diversification des voies de formation et de multiplication des passerelles. Il offre donc peu de possibilités réelles de choix de formation différents et il a du mal à guider et à accompagner un nombre croissant de jeunes dans leur processus de maturation personnelle et professionnelle. De plus, les filières professionnelles ne sont pas suffisamment valorisées, notamment au secondaire.

En outre, deux autres questions majeures se posent de manière persistante. La première est celle de la nature et de la place de la formation générale dans les programmes d'éducation à la vie professionnelle. Sur ce plan, on constate un certain consensus de tous les acteurs de l'éducation : la nécessité que tous les étudiants en formation initiale reçoivent une formation générale à tous les ordres d'enseignement, y compris à l'éducation des adultes. En effet, l'éducation à la vie professionnelle ne peut être restreinte uniquement à l'exercice d'une fonction de travail ou d'un métier. Le Conseil a déjà réaffirmé la nécessité de maintenir la formation générale dans les programmes d'études techniques au collégial. Si l'on veut faire évoluer le débat et intervenir de façon satisfaisante au regard de cette question complexe, le besoin est pressant de mieux préciser les finalités et la place de la formation générale dans l'éducation à la vie professionnelle, dans chaque secteur de formation et à chaque étape du parcours de l'étudiant.

La deuxième question majeure est celle du faible développement d'un système de reconnaissance des acquis et des compétences, alors que les besoins à cet égard sont nombreux, importants et pressants. Depuis une vingtaine d'années, l'idée de la reconnaissance des acquis a emprunté un chemin long et difficile : on a multiplié les essais et les expérimentations, mais on compte peu de véritables réalisations sur le terrain. Dans un avis publié en 2000, le Conseil montre que, malgré certains progrès, la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires demeure un phénomène marginal, tant au secondaire qu'au collégial et à l'université. De même, les dispositifs de reconnaissance des acquis mis en place sont souvent lourds, complexes et disparates, les instruments d'évaluation sont inadéquats et le financement des services de reconnaissance est insuffisant. On note cependant un certain nombre d'initiatives en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, notamment depuis l'adoption, en 2002, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. On sent que les institutions commencent à agir et que la coordination progresse. Malgré cela, un constat s'impose : sur le terrain, le bilan a peu changé depuis 2000.

Pour résoudre les problèmes évoqués ici, il faut poursuivre le développement de l'éducation à la vie professionnelle. Certes, il faut s'appuyer sur ce qui a été patiemment édifié. Mais bonifier le système actuel ne sera pas suffisant. Le Conseil fait le pari que bon nombre de ces problèmes trouveront leur solution si le développement de l'éducation à la vie professionnelle est orienté de manière à répondre aux besoins fondamentaux des étudiants, s'il est considéré dans une perspective d'ensemble qui débute au primaire et s'étend tout au long de la vie. L'éducation à la vie professionnelle doit pouvoir s'intégrer au système éducatif et devenir une filière normale d'éducation. C'est dans cette perspective globale et progressive que le Conseil propose ici quatre orientations.

ORIENTATION 1

FAVORISER UN CHOIX PROFESSIONNEL VALORISANT

Le processus de maturation personnelle et vocationnelle est un fait incontournable qui affecte les choix éducatifs et professionnels des étudiants, mais il n'est pas toujours pris en compte par le système éducatif. Comme ce processus correspond au passage obligé à l'âge adulte, qu'il tend à s'allonger avec l'augmentation de la durée de la scolarité, que les choix sociaux et professionnels deviennent souvent plus ardues et complexes, il prend une importance croissante dans le cheminement éducatif des étudiants, que ceux-ci soient jeunes ou adultes, aussi bien au secondaire qu'au collégial et à l'université. Ce phénomène est d'ailleurs commun à la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans un tel contexte, le système d'éducation doit être organisé de manière à guider et à soutenir tous les jeunes dans leur maturation personnelle et vocationnelle, tout comme il doit aider et soutenir les adultes dans leur cheminement de formation et de carrière. Pour y parvenir, il faut d'abord **prendre acte que l'orientation professionnelle est essentielle à la réussite éducative à tous les ordres d'enseignement.**

En effet, le Conseil estime que l'orientation scolaire et professionnelle n'a de sens pour les étudiants que si leur cheminement éducatif, à tous les ordres d'enseignement, soutient leur projet de développement personnel et facilite leur insertion sociale et professionnelle.

La question de la valorisation de l'éducation à la vie professionnelle se situe au cœur même du système éducatif, plutôt qu'à sa périphérie, et elle doit

être vue comme un problème de fond qui demande des actions plus générales. C'est pourquoi le Conseil propose que l'orientation éducative et professionnelle soit centrée sur le développement de l'identité personnelle et professionnelle de l'étudiant. Le Conseil insiste aussi sur le fait que le processus d'orientation commence bien avant l'entrée dans une voie de formation menant à la vie professionnelle. Des interventions systématiques en matière de découverte des goûts et des aptitudes des étudiants dans les différents domaines du savoir et du travail sont nécessaires, dès le primaire, pour les préparer adéquatement à faire le choix d'une voie de formation. C'est dans un tel contexte que l'éducation à la vie professionnelle prendra de la valeur aux yeux des jeunes et des moins jeunes.

Il est aussi nécessaire de **reconnaître que la valorisation de la formation professionnelle du secondaire est au cœur de la démarche de maturation personnelle et professionnelle**. Il importe d'éliminer la sélection par l'échec comme processus de choix de carrière et d'offrir des possibilités de choix professionnels réels à tous les étudiants, jeunes et adultes.

Situer la valorisation de l'éducation à la vie professionnelle au cœur du processus de maturation vocationnelle est certainement beaucoup plus ardu que les campagnes d'information et de valorisation, car cela demande de revoir les méthodes pédagogiques, de favoriser une organisation différente de l'enseignement, d'assurer les conditions nécessaires pour qu'un métier, une technique ou une profession prenne de la valeur en fonction des aptitudes, des goûts et de l'expérience pratique des étudiants. Cette approche s'inscrit dans une démarche d'orientation éducative et professionnelle qui mise sur toutes les aptitudes des étudiants et qui repose sur l'appui à toutes les options professionnelles, et ce, dès le primaire. Il est donc essentiel d'aborder la question de la valorisation de l'éducation à la vie professionnelle en se plaçant du point de vue de l'étudiant et d'intervenir dans le contexte de son cheminement éducatif.

Enfin, on doit **donner aux étudiants la possibilité et les moyens de choisir**. Le système doit en effet intégrer cette dimension essentielle de l'éducation à la vie professionnelle dans le quotidien même des étudiants. Le Conseil propose de considérer l'orientation professionnelle et la valorisation de la formation professionnelle du secondaire comme les deux facettes d'un même processus qui tire son essence du projet de développement des étudiants et prend racine dans l'organisation et les pratiques éducatives. La maturation vocationnelle ne s'effectue pas de la même façon pour chaque personne, ni au même rythme, ni avec la même aisance. Il faut donc que l'orientation vocationnelle soit intégrée au processus de formation, tant dans son organisation que dans le curriculum, et adaptée aux besoins

de développement des étudiants. Il faut, en clair, que le système d'éducation s'organise de manière à leur donner la possibilité de choisir, de tester leurs capacités, de valider leur choix et de changer d'orientation, sans qu'ils en soient pénalisés.

Dans le milieu éducatif, des institutions ont pris acte de ce besoin fondamental des étudiants et ont mis en place des projets pilotes et des expériences dans les écoles primaires et secondaires, dans les collèges et même dans les universités. Pensons, par exemple, à l'approche orientante au primaire et au secondaire, de même qu'à la diversification des parcours de formation. Au collégial, des mesures s'avèrent aussi prometteuses. On offre, par exemple, aux nouveaux étudiants la possibilité de participer à un stage de sensibilisation dans le secteur de formation envisagé. À l'université, on propose également des mesures d'accueil, d'intégration, de mise à niveau et d'accompagnement pour les nouveaux étudiants.

Toutes ces expériences illustrent comment le système éducatif peut prendre acte du processus de maturation vocationnelle des étudiants, l'intégrer à son fonctionnement et enrichir ses pratiques et ses activités éducatives. Cela ne signifie pas pour autant que les mesures prises jusqu'à présent soient suffisantes ni qu'elles aient eu les effets escomptés. Toutefois, l'approche conciliant maturation vocationnelle et valorisation de toutes les avenues professionnelles possibles demeure une voie encourageante. Elle permet de miser sur les aptitudes des étudiants, de les guider et de les soutenir tout au long de leur développement personnel et professionnel. Le Conseil y voit là une façon bien concrète de favoriser la réussite et la qualification des étudiants, de contrer le décrochage scolaire des jeunes et de poser les bases de la diversification des filières de formation dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

ORIENTATION 2

ASSURER UNE FORMATION POLYVALENTE ET DURABLE

Si l'objectif premier de l'éducation à la vie professionnelle est de faire acquérir aux étudiants des compétences facilitant leur intégration au marché du travail, il est tout aussi important que ces compétences ne tombent pas en désuétude dès que surviennent des changements technologiques ou des modifications dans les fonctions de travail ou dans la nature des emplois. En d'autres mots, les étudiants doivent développer des compétences qui leur permettront d'être porteurs de changement dans leur milieu de travail et de progresser dans leur vie professionnelle. Sans minimiser la nécessité de la formation de la main-d'œuvre, le Conseil est d'avis que la contribution des diplômés sera d'autant plus efficace que leur formation sera polyvalente et durable, tout en répondant à leurs besoins et à leurs aspirations. Cette conception d'une formation polyvalente et durable rejoint celle de la Commission des partenaires du marché du travail. Elle rappelle, en quelque sorte, la conception de « l'enseignement professionnel humaniste » préconisée dans le rapport Tremblay et traduit plus fidèlement la mission de l'institution éducative, soit celle du développement de la personne.

Une telle conception repose sur la nécessité d'une formation dite « générale », position que le Conseil ne cesse de préconiser dans plusieurs de ses avis. C'est pourquoi il reprend ici la question de la nature et de la place de la formation générale, de même que celle de la maîtrise de la langue d'enseignement et de l'intégration de la formation pratique, afin de proposer des balises pour toute éducation à la vie professionnelle.

LA FORMATION GÉNÉRALE TOUT AU LONG DE LA VIE : UN BESOIN

De manière générale, on trouve que la formation générale des diplômés dans le domaine professionnel ou technique est jugée insuffisante, notamment par les acteurs du milieu du travail. On sait que la satisfaction des employeurs est relativement grande à l'égard de la formation professionnelle ou de la formation technique spécialisée. Cependant, bon nombre d'acteurs du milieu de l'éducation et du monde du travail soulignent des carences sur le plan des savoirs et des compétences de base des diplômés, de même que des compétences personnelles, relationnelles ou communicationnelles, en particulier en ce qui touche la maîtrise du français et de l'anglais.

Des travaux visant à clarifier la place et la nature de la formation générale se poursuivent à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Au primaire et

au secondaire régulier, la réforme en cours a permis d'obtenir une large adhésion sur la nature et les composantes de la formation générale. Les jeunes recevront une formation de base commune jusqu'au premier cycle du secondaire, puis ils pourront diversifier leurs parcours éducatifs selon leurs aptitudes et leurs aspirations, tout en continuant à développer des compétences générales qui leur seront nécessaires au cours de leur cheminement éducatif ou professionnel futur. Il faudrait toutefois que la réflexion sur la formation générale inclut aussi le secondaire professionnel.

Pour ce qui est de la formation technique au collégial, le Conseil a donné son point de vue dans un récent avis où il rappelle la nécessité de confirmer la place que la formation générale y occupe présentement, tout en recommandant une plus grande diversité dans les disciplines contributives et une meilleure intégration entre la formation générale et la formation spécialisée.

Toutefois, le Conseil juge que cette réflexion demeure encore trop sectorielle et compartimentée. Le secondaire professionnel tient la formation générale pour acquise et donc hors de sa responsabilité, le collégial l'a développée dans la foulée de la tradition des humanités classiques, alors que les universités l'ont souvent restreinte aux domaines disciplinaires ou aux domaines connexes. La formation générale est aussi une source de frustration pour les étudiants, notamment quand elle leur apparaît mal intégrée à leur formation spécialisée ou lorsqu'elle prolonge indûment la durée de leur formation.

Le Conseil est d'avis qu'il faut aborder la question de la nature et de la place de la formation générale dans l'éducation à la vie professionnelle, dans une perspective de continuité de la formation, en prenant en compte les besoins des étudiants aux diverses étapes de leur cheminement éducatif et professionnel. **Il faut donc réaffirmer et clarifier les buts de la formation générale dans une perspective systémique de formation tout au long de la vie.**

Pour la personne inscrite dans un processus d'éducation tout au long de la vie, il importe de pouvoir situer cette formation générale aux diverses étapes de son parcours, de pouvoir développer à chaque étape des compétences qui faciliteront son cheminement ultérieur et de pouvoir faire reconnaître ses compétences, quel que soit le lieu où elles ont été acquises, au sein ou en dehors du système d'éducation. Il faut donc que la réflexion sur la formation générale se fasse dans une perspective systémique, c'est-à-dire qui la situe dans un continuum d'éducation à la vie professionnelle tout au long de la vie. Afin que cette réflexion soit constructive et ne s'enferme pas dans des considérations sectorielles, disciplinaires ou de matières à enseigner, il serait plus productif d'examiner la formation générale sous l'angle des compé-

tences nécessaires à développer à chaque étape du processus d'éducation à la vie professionnelle. Le défi sera de trouver un équilibre entre les besoins du marché du travail et les besoins des étudiants pour ce qui touche à leur développement personnel, social et professionnel.

Assurer la maîtrise de la langue d'enseignement

Le Conseil insiste également sur le défi majeur que représente la maîtrise du français ou de l'anglais comme langue d'enseignement. On a pu observer que les problèmes à cet égard sont particulièrement alarmants. La langue est un élément essentiel à la construction de l'identité des personnes. Elle est l'instrument indispensable dont dispose le citoyen pour s'approprier la culture et bien vivre avec les autres dans un espace civique commun. Elle représente aussi un outil de développement des compétences générales ou génériques qui sont nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie.

Cet impératif de la maîtrise de la langue d'enseignement s'accompagne de celui de la maîtrise de la langue seconde. Chez les francophones, cela signifie la maîtrise de l'anglais, étant donné que les milieux de travail québécois sont de plus en plus appelés à des contacts fréquents avec des entreprises et des citoyens de différents pays. L'internationalisation des relations économiques et culturelles souligne également l'importance de l'apprentissage d'une troisième langue.

La formation pratique comme mode d'apprentissage

Le Conseil ne saurait trop insister sur un volet négligé de la formation initiale, celui de la « formation pratique », c'est-à-dire le développement d'habiletés ou de compétences et la compréhension de concepts en situation concrète, notamment par la manipulation ou par la confection d'objets concrets (physiques, chimiques, etc.) ou virtuels. La formation pratique doit participer, à la fois, de la formation générale et de la formation de type professionnel. Elle doit faire normalement partie de la formation initiale.

Valoriser la formation pratique signifie aussi mieux articuler et intégrer la formation scolaire dans la formation reçue, par exemple durant un stage ou lors d'un apprentissage en entreprise. Tous reconnaissent l'importance des stages et un nombre croissant de programmes d'études, du secondaire professionnel à l'université, prévoient ce type d'activité. L'intégration de ces deux types d'apprentissage dans les programmes d'études devrait être encouragée, tout comme les collaborations étroites avec le milieu du travail, entre les enseignants et les praticiens sur le terrain. Il conviendrait

d'explorer plus à fond cette voie, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, tant pour la formation initiale que pour la formation continue.

Des balises pour éduquer à la vie professionnelle

Le Conseil estime enfin que toute formation qui vise l'insertion et la progression professionnelles, peu importe l'ordre ou le secteur d'enseignement, devrait tenir compte de certaines balises dans l'élaboration des programmes d'études ou dans l'évaluation des besoins de formation des étudiants. Pour le Conseil, une formation est qualifiante si elle :

- tient compte de toutes les dimensions du développement des personnes, que ce soit en formation initiale ou en formation continue;
- repose sur une formation de base ou sur une formation générale solide et polyvalente qui incorpore compétences de base, maîtrise de la langue d'enseignement et maîtrise de la langue seconde;
- assure le développement des compétences et des attitudes personnelles, relationnelles et communicationnelles nécessaires à l'intégration à la vie professionnelle, de même que des compétences sociales, culturelles et civiques permettant la participation à la vie en société, y compris en milieu de travail;
- conduit à une formation spécialisée propre à un métier, à une fonction technique ou à une profession qui soit suffisamment large pour permettre à une personne d'être polyvalente et active dans son milieu de travail et de se développer sur le plan professionnel;
- donne à la formation pratique la place qui lui revient et vise l'intégration entre la formation scolaire et la formation pratique en milieu de travail, de même que l'articulation entre la formation de base et la formation spécialisée.

Avec de telles balises, les étudiants pourront compter sur une formation riche et équilibrée qui leur permettra de poursuivre leur cheminement éducatif et professionnel tout au long de leur vie.

ORIENTATION 3

RECONNAÎTRE ET CERTIFIER LES COMPÉTENCES ACQUISES

Faire de l'éducation à la vie professionnelle une voie normale de formation et un instrument d'apprentissage tout au long de la vie demande un système éducatif décloisonné, souple et ouvert, capable de prendre en compte la maturation vocationnelle des étudiants. Ce système assurerait la continuité du cheminement des étudiants, tout en autorisant des interruptions de parcours, des détours ou des allers et retours entre le milieu éducatif et le milieu du travail. Du point de vue de l'étudiant, la reconnaissance des acquis et des compétences est la possibilité d'obtenir un passeport qui lui ouvre de nouveaux horizons sur le plan éducatif et sur le plan professionnel. Une telle perspective requiert une nouvelle économie du système d'éducation à la vie professionnelle. Pour le Conseil, **la pierre angulaire de cette nouvelle économie est la reconnaissance des acquis et des compétences par une certification officielle.**

Il s'agit là d'un travail considérable qui mise sur une reconnaissance mutuelle entre les institutions éducatives, de même qu'entre le monde du travail et le monde de l'éducation. Le chantier de la reconnaissance des acquis et des compétences est amorcé au secteur de l'éducation des adultes et devrait s'étendre peu à peu à l'enseignement primaire et secondaire par la mise en œuvre de la Politique d'évaluation des apprentissages. Le Conseil croit qu'il faut étendre ce chantier à l'ensemble du système éducatif.

CERTIFIER LES COMPÉTENCES DES ÉTUDIANTS : LE DÉFI DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Relever le défi de la reconnaissance des acquis et des compétences, c'est d'abord relever le défi de l'évaluation des compétences pour tout le système d'éducation, du primaire à l'université. Il est à noter que l'évaluation des compétences peut aussi se faire en dehors du système éducatif. Voilà qui nécessite un travail en profondeur, car cela implique la mise en place de dispositifs simples et accessibles d'évaluation des compétences. Or, les critiques sont sévères au sujet de la lourdeur des mécanismes d'évaluation mis en place, et ce, tant au Québec qu'à l'étranger.

Cependant, un pas important vient d'être franchi en ce sens avec la récente Politique d'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire. Cette politique, qui vise à « qualifier, selon des voies diversifiées, tous les étudiants », propose un élargissement de la reconnaissance des acquis au primaire et au secondaire, y compris au secondaire professionnel. Elle annonce que les étudiants disposeront d'outils pour cheminer plus facilement dans le système d'éducation et pour intégrer le marché du travail.

Cette politique introduit, entre autres choses, le relevé de compétences en tant que moyen de reconnaissance officielle en vue de la qualification. Il s'agit d'une mesure qui pourrait avoir une influence déterminante sur le développement de la reconnaissance des acquis et des compétences parce qu'elle pose clairement le problème de l'évaluation des compétences. Cette question pourrait assez rapidement se retrouver au centre des réformes actuelles et y prendre la place qui lui revient. Toutefois, si la Politique d'évaluation des apprentissages marque un pas important, elle sera jugée à l'efficacité de sa mise en œuvre, à ses résultats et à l'engagement des partenaires concernés.

À cet égard, le secteur de l'éducation à la vie professionnelle pourrait jouer un rôle très important, notamment pour identifier les éléments constitutifs et les standards d'une compétence. Ce rôle ne peut toutefois se réaliser sans une collaboration avec le secteur de l'emploi et la conclusion d'ententes concernant le profil de compétences qu'une personne doit posséder pour exercer un métier, une fonction technique ou une profession. Conséquemment, on peut penser que les outils d'évaluation pourraient être rendus disponibles pour tous ceux et celles qui ont pour mandat de répondre aux demandes de reconnaissance des acquis et des compétences.

Il est toutefois impérieux de mettre au point des outils d'évaluation des compétences qui soient indépendants des lieux où se font les apprentissages, tout comme des moyens d'apprentissage ou des cours qui ont été utilisés pour développer les compétences. Il faut éviter à tout prix que cet exercice se limite à la recherche tatillonne de correspondances fines entre compétences et contenus de cours spécifiques, comme c'est trop souvent le cas. Il existe des méthodes plus globales, économiques et efficaces pour faire la démonstration des compétences et des connaissances acquises par une personne. À cet égard, on pourrait prendre exemple sur ce qui se fait dans le monde du travail ou même sur les mécanismes d'évaluation mis en place en France pour assurer la validation des acquis professionnels et des acquis de l'expérience.

Par ailleurs, le Conseil estime qu'il est souhaitable que les enseignants des divers ordres et secteurs d'enseignement partagent leur réflexion sur l'évaluation des compétences et mettent en commun les outils et les instruments qu'ils ont élaborés en cette matière. Il faut aussi y associer les organismes et ministères concernés.

Le Conseil reconnaît enfin que l'évaluation des compétences est l'un des défis majeurs de l'éducation contemporaine. Il importe de le relever si l'on veut que les étudiants soient outillés pour faire valoir leurs compétences et leurs qualifications. Il s'agit d'une condition du succès de la réforme actuelle en éducation et d'un objet central pour lequel la contribution du secteur de l'éducation à la vie professionnelle est essentielle.

CHOISIR UN PARCOURS DE FORMATION : LE DÉFI DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES MANQUANTES

La réforme du curriculum au secondaire régulier, telle qu'elle a été annoncée, paraît poser les premiers jalons d'un décloisonnement des cheminements de formation. On propose ainsi de diversifier les parcours de formation des jeunes à partir de la troisième secondaire. Sans préjuger de la nature exacte que prendra cette diversification, nous pouvons dire qu'elle permettrait, en principe, des allers et retours pour les étudiants qui voudraient tester leurs choix avant de choisir une orientation éducative ou professionnelle plus définitive. Mais pour cela, il faudrait aussi satisfaire certaines conditions.

Le Conseil suggère de considérer les parcours de formation du point de vue de l'étudiant. Pour celui-ci, la question est la suivante : « Quel parcours dois-je suivre pour acquérir une compétence ou pour obtenir une qualification, compte tenu de ce que je sais déjà? »

L'expression « formation manquante », en effet, porte la reconnaissance des acquis uniquement dans un contexte de parcours scolaire. Ce faisant, on renforce l'idée que les acquis doivent correspondre au contenu de la formation offerte par l'institution éducative et que celle-ci est la seule à pouvoir combler les lacunes. Par contre, si l'on centre son attention sur la notion de « compétence manquante », on dissocie les compétences des moyens de les développer et l'on donne à l'étudiant la possibilité de choisir avec plus de liberté le parcours de formation qui lui convient le mieux. Le système doit donc permettre à l'étudiant de choisir un parcours pour acquérir une « compétence manquante ». **Il doit lui permettre d'organiser un parcours adapté à ses besoins.** À cet égard, une des fonctions de l'évaluation des compétences serait justement de préciser l'écart entre les acquis et les compétences à maîtriser pour obtenir une qualification.

Considérer les parcours de formation du point de vue de l'étudiant suppose que **l'éducation à la vie professionnelle soit conçue dans une perspective de continuité dans l'acquisition des compétences et non plus en fonction de l'établissement de passerelles entre des institutions étanches.** Pour que l'étudiant développe ses compétences manquantes, il doit pouvoir compter sur un système éducatif capable d'offrir la formation qui lui convient à chaque étape de son parcours. Il faut que le système éducatif assure la continuité d'une étape de formation à la suivante. C'est le message que le Conseil retient et veut transmettre, même s'il sait qu'il rompt avec le discours institutionnel habituel. Assurer la continuité du cheminement implique aussi

de la souplesse sur le plan des moyens mis en œuvre pour que les institutions éducatives puissent mettre en commun certaines ressources et les organiser en fonction des besoins des jeunes et des adultes.

Dans son état actuel, le système éducatif n'est pas toujours capable d'offrir un parcours axé sur le développement de compétences, à plus forte raison à une personne ou à un petit groupe de personnes. C'est plus souvent le cas en région, où les programmes de formation professionnelle ou de formation technique sont plus difficiles à mettre en œuvre, faute de ressources ou d'étudiants. Il faut donc innover pour relever ce défi.

Pour le Conseil, il est clair que le mécanisme de reconnaissance des acquis et des compétences à mettre en place devra faire l'objet d'une responsabilité partagée entre l'État, les organismes régionaux et les services institutionnels des établissements concernés. Il est clair aussi que le leadership en cette matière devra être assumé par l'État. Cette nouvelle conception du développement de l'éducation à la vie professionnelle devrait amener des solutions à des problèmes persistants et permettre à la société québécoise de s'approcher plus rapidement de son objectif de qualifier tous les Québécois et toutes les Québécoises.

S'ASSURER QUE LES DÉVELOPPEMENTS NÉCESSAIRES AURONT LIEU

Outils les étudiants pour qu'ils puissent obtenir une qualification attestant leurs compétences est un objectif qui s'inscrit directement dans les visées de la réforme de l'éducation à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Pour le Conseil, la reconnaissance des acquis et l'accès des étudiants à des parcours diversifiés dépendent d'une volonté manifeste et d'un leadership gouvernemental sur tous les plans. Pour que les développements nécessaires aient lieu, le Conseil propose au gouvernement :

- de prendre acte du coût de la non-reconnaissance des acquis et des compétences pour les personnes concernées et la société;
- d'investir dans une nouvelle économie du système d'éducation à la vie professionnelle en permettant aux étudiants, jeunes et adultes, de tous les ordres et secteurs d'enseignement d'avoir accès à un système de reconnaissance, ainsi qu'à la formation nécessaire pour acquérir les compétences manquantes;
- d'inscrire ce système de reconnaissance dans une perspective de service à la population.

Le gouvernement doit procéder à l'étude des coûts de l'absence d'un système de reconnaissance des acquis pour les individus, les entreprises et la société,

afin d'exposer clairement à la population québécoise les enjeux socio-économiques de cette question, de montrer la nécessité de mettre en place un tel système et d'en faire une priorité d'action.

Il est aussi essentiel de donner aux personnes la possibilité d'exercer le droit à la reconnaissance de leurs acquis, car ces personnes doivent, en effet, pouvoir obtenir une certification officielle et crédible de leurs compétences afin de progresser dans leurs études ou dans leur vie professionnelle.

Il est tout aussi important que la formation des enseignants tienne compte du besoin d'offrir un service de reconnaissance des acquis, car il faut créer les conditions pour que le droit à cette reconnaissance puisse s'exercer de manière efficace, rapide et crédible. Il est donc urgent de former les enseignants pour qu'ils développent des habilités en matière d'évaluation des acquis, tout comme il faut soutenir des recherches pour appuyer l'élaboration d'instruments d'évaluation et en diffuser les résultats.

Il est également nécessaire de concevoir le système de reconnaissance des acquis et des compétences dans une perspective de service à la population. Il faut pour cela que les paramètres de cette reconnaissance fassent partie intégrante des programmes d'études conçus selon l'approche par compétences. Il est d'ailleurs essentiel que le système élaboré pour le réseau de l'éducation soit articulé aux systèmes développés par Emploi-Québec et socialement reconnu.

Ces demandes s'adressent au gouvernement parce que la responsabilité de développer un tel système de reconnaissance lui incombe au premier chef. Un si vaste chantier concerne la mission éducative de l'État et interpelle tous les ministères et organismes qui y participent et plus particulièrement le ministère de l'Éducation. Il interpelle également les milieux de l'éducation et leurs partenaires du monde du travail. Relever pareil défi suppose enfin une volonté ferme d'agir et un financement approprié.

ORIENTATION 4

ACCORDER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Pour développer une nouvelle économie de l'éducation à la vie professionnelle qui tienne compte des besoins des étudiants et assure la continuité de leurs cheminements éducatifs, il faut prendre appui sur le financement et l'organisation des ressources de formation. Le Conseil juge ces aspects déterminants.

UN FINANCEMENT D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT

Pour s'orienter, faire des choix professionnels valorisants, acquérir une formation polyvalente et durable et voir leurs compétences reconnues, les étudiants ont besoin d'accéder facilement à des services organisés de façon efficace et efficiente. Comment peut-on mobiliser et organiser les ressources pour offrir de tels services, tant en milieu urbain qu'en région? Si l'on se place du point de vue de l'étudiant, **la réponse à cette question oblige à concevoir le financement et l'organisation des ressources sous l'angle de la continuité de la formation tout au long de la vie** et non sous l'angle de passerelles plus ou moins viables, en particulier en région.

Bonifier l'aide financière aux étudiants

Il faut tout d'abord s'assurer que les étudiants disposent des ressources financières nécessaires pour mener à terme un projet de formation et obtenir une qualification. Au Québec, les étudiants ont droit à la gratuité scolaire jusqu'à la fin de leurs études collégiales. C'est un acquis qu'il importe de parfaire. Il faut aussi bonifier le système de prêts et de bourses pour augmenter l'accessibilité et la persévérance aux études des moins nantis, concentrés notamment au secondaire professionnel et au collégial technique.

Le Conseil accueille avec beaucoup d'intérêt les propositions d'amélioration contenues dans l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études intitulé *Vers une accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Le Comité y recommande notamment de bonifier l'aide offerte aux personnes qui retournent aux études et aux étudiants qui changent de programme d'études. Il y propose aussi une amélioration des programmes travail-études, ainsi que la mise en place, à partir du secondaire, d'un « crédit financier croissant » qui permettrait aux étudiants de financer une partie de leurs études postsecondaires. Voilà des exemples qui pourraient être mis à profit aussi bien dans la formation initiale que dans la formation continue.

Financer les parcours de formation individuels ou de petits groupes

Le financement accordé par le ministère de l'Éducation aux établissements d'enseignement est essentiellement conçu pour l'enseignement à des groupes d'étudiants qui suivent un parcours standard et qui persévèrent jusqu'à l'obtention du diplôme. Ce n'est pas un mode de financement adapté pour des étudiants qui font des allers et retours entre l'école et le marché du travail ni pour des petits groupes. Le Conseil croit qu'il est d'ailleurs temps d'aller au-delà des aménagements à la marge pour concevoir un mode de financement qui soutient des parcours individuels ou de petits groupes. Les parcours atypiques sont trop nombreux et les besoins, trop grands. Le Conseil estime qu'il faut en prendre acte et trouver les moyens de soutenir financièrement ces types de parcours. Il croit qu'un mode de financement fondé sur des parcours individualisés ou de petits groupes permettra d'aborder différemment la question de l'offre de formation en région.

Pour ce qui est de la reconnaissance des acquis et des compétences, le Conseil demande au gouvernement de soutenir financièrement le développement de l'évaluation des compétences, car ce volet est central dans le contexte de la réforme actuelle en éducation. Il faut passer à l'action pour élaborer un mode de financement qui favorise l'accessibilité à la reconnaissance des acquis et des compétences pour tous et qui assure une offre de formation pour les compétences manquantes.

Développer résolument la formation pratique en milieu de travail

Un autre important volet du financement concerne les programmes d'alternance travail-études et les stages en milieu de travail. Si l'on vise une éducation à la vie professionnelle qui donne à la formation pratique la place qui lui revient, si l'on vise à faire des stages une composante essentielle de la formation, il faut penser à des modalités originales et probantes de financement et de participation qui encouragent de telles pratiques éducatives. Pour le Conseil, il s'agit d'une responsabilité partagée entre l'institution éducative et les entreprises. Actuellement, les stages reposent, dans la plupart des cas, sur la bonne volonté des acteurs de l'éducation et sur celle des entreprises. Cette situation ne permet pas d'assurer les conditions nécessaires pour garantir des stages de qualité où s'harmonisent la formation théorique et la formation pratique. Il faudra donc adapter le financement pour augmenter le volume et la qualité des stages en milieu de travail. Il faudra aussi envisager des partenariats et des manières nouvelles de collaborer avec le milieu du travail. Sur cette question, on peut s'inspirer de ce qui se fait dans le secteur de la santé, de l'enseignement primaire et secondaire ou de la construction.

UN FINANCEMENT D'APPUI À LA COLLABORATION ET À L'INNOVATION

Les règles de financement et les choix budgétaires ont des effets déterminants sur les comportements et sur les orientations des institutions éducatives. Ils assurent la prestation des services et une saine gestion des finances publiques. Toutefois, ils ne devraient pas entraver l'évolution des institutions éducatives ni leur volonté de collaborer ou d'innover. Qu'il s'agisse de l'école orientante, de l'articulation entre les secteurs d'éducation à la vie professionnelle ou de la reconnaissance des acquis et des compétences, les collaborations et l'innovation sont essentielles. Trop souvent, la concertation et l'innovation sont limitées par le cloisonnement budgétaire des ministères et des organismes concernés. Aussi le Conseil croit-il que le mode de financement devrait tenir compte des besoins des étudiants :

- en levant les obstacles financiers et budgétaires pour mener à bien tout projet de concertation ou de collaboration;
- en adoptant des règles et en faisant des choix budgétaires qui favorisent l'innovation et l'expérimentation.

Lever les obstacles financiers et budgétaires de manière à favoriser la concertation, c'est **modifier les règles et les choix budgétaires pour tenir compte des besoins éducatifs des étudiants**. C'est également modifier les règles qui rendent étanches les secteurs ou les ordres d'enseignement, par exemple celles qui régissent, au secondaire, le secteur régulier, le secteur professionnel et le secteur de l'éducation des adultes ou encore celles qui régissent, au collégial, l'enseignement technique et l'éducation des adultes. Or, pour assurer la continuité entre les secteurs éducatifs et faciliter le cheminement des étudiants, il faut que les divers secteurs et ordres d'enseignement puissent partager des ressources, échanger du personnel et coordonner l'organisation de leurs services de formation respectifs. Cette coordination est d'ailleurs essentielle si l'on veut assurer la réussite de la diversification des parcours de formation prévue par la réforme au secondaire régulier.

À cet égard, **il est tout aussi essentiel de financer l'innovation et l'expérimentation**. Le Conseil a noté que les établissements d'enseignement soulignent souvent le fait que les normes et les règles financières rendent difficiles l'innovation et l'expérimentation. Le milieu de l'éducation devrait jouir de la latitude souhaitée pour expérimenter de nouvelles façons de faire, pour innover. L'approche orientante constitue un exemple des innovations dans les pratiques éducatives et dans la culture organisationnelle par lesquelles doit passer l'institution éducative. Cette plus grande autonomie suppose que le financement soit conçu de pair avec la décen-

tralisation des responsabilités et la reddition de comptes. Ce sont là des balises dont il faudra tenir compte dans la révision nécessaire et attendue des modes de financement.

Cette réflexion sur le financement des secteurs d'enseignement vaut aussi pour leurs partenaires, comme Emploi-Québec, les ordres professionnels et les comités sectoriels de main-d'œuvre. C'est pourquoi le Conseil insiste sur la nécessité d'asseoir la concertation sur des règles financières et des choix budgétaires qui favorisent, de façon explicite, l'expérimentation et l'innovation, plutôt qu'ils ne les tolèrent. Il s'agit là d'une condition essentielle pour que la concertation et la collaboration soient effectives et pour mettre en place des mécanismes crédibles de reconnaissance des acquis. Cette condition est également nécessaire pour assurer la souplesse et la continuité du cheminement éducatif des étudiants et pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité.

CONCLUSION

L'avenir de notre société repose de plus en plus sur des personnes inventives, suffisamment polyvalentes pour s'adapter et contribuer aux changements dans leur milieu de travail, capables d'apprendre tout au long de leur vie et ouvertes à la diversité de la vie en société. L'éducation à la vie professionnelle constitue, à cet égard, un instrument essentiel de développement, d'insertion sociale et de progression professionnelle.

Dans le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2003-2004, le Conseil affirme la nécessité de poursuivre le développement de l'éducation à la vie professionnelle, en misant sur les progrès indéniables accomplis depuis bon nombre d'années et en prenant mieux en compte les besoins des étudiants.

Le système éducatif doit être souple et décloisonné pour valoriser et encourager toutes les avenues de formation, donner aux jeunes des possibilités réelles de choix professionnels à toutes les étapes de leur formation et de leur développement, que leurs apprentissages se réalisent de façon continue ou discontinue, à l'intérieur ou à l'extérieur du système éducatif. Le Conseil demande que l'éducation à la vie professionnelle soit articulée de manière à assurer la continuité de la formation des étudiants, plutôt que comme une série de systèmes étanches reliés par des passerelles. Afin de développer un tel système, le Conseil propose les quatre orientations suivantes :

- donner la possibilité réelle aux jeunes et aux adultes de faire un choix professionnel qui soit valorisant pour eux;

- leur assurer une formation qui soit polyvalente et durable;
- reconnaître et certifier leurs acquis et leurs compétences sans égard au lieu et aux modalités de formation;
- assurer des ressources adaptées aux besoins réels des étudiants.

Le développement d'un tel système exige une volonté gouvernementale ferme, l'engagement des institutions éducatives et le resserrement des partenariats. Cela implique aussi que les personnes qui vivent en région obtiennent une réponse adéquate à leurs besoins. Le Conseil demande donc aux responsables de l'éducation de rendre prioritaires trois chantiers incontournables et d'assurer les conditions et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Pour le Conseil, ces chantiers prioritaires visent :

- à prendre en compte, dès le primaire, le processus normal de maturation personnelle et professionnelle des étudiants, surtout des jeunes, afin de les aider à faire un choix professionnel valorisant pour eux;
- à préciser, dans une perspective systémique de formation tout au long de la vie, la nature et la place de la formation générale à chaque étape du cheminement éducatif, afin d'assurer une formation polyvalente et durable pour chacun des étudiants;
- à donner aux personnes la possibilité d'exercer leur droit à la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences, peu importe le lieu et les modalités de la formation, afin de limiter les coûts importants que représente, pour les individus, les entreprises et la société en général, l'obligation de réapprendre ce qu'ils savent déjà.

Ces chantiers ainsi que celui des moyens de financement posent des défis majeurs. Pour le Conseil, il est urgent d'agir si l'on veut que l'objectif de qualifier 100 % des Québécois et des Québécoises soit rapidement atteint. Les orientations et les chantiers qu'il propose dans ce rapport visent à développer un système d'éducation à la vie professionnelle qui sache mieux répondre aux aptitudes et aux champs d'intérêt diversifiés des personnes, quels que soient leur âge, leur situation, leur lieu de résidence ou leurs antécédents scolaires ou personnels. C'est une question de volonté, d'engagement et de ressources adéquates. Le Conseil invite à la mobilisation le gouvernement, les acteurs de la communauté éducative, leurs collaborateurs et leurs partenaires. Le développement de notre société et le bien-être des personnes qui la composent en dépendent.

TABLE DES MATIÈRES DE LA VERSION INTÉGRALE DU DOCUMENT

Introduction

Chapitre 1

Les points tournants du développement de l'éducation à la vie professionnelle

- 1.1. La réforme de l'éducation à partir de 1964
 - 1.1.1. *Les intentions initiales visant l'enseignement professionnel*
 - 1.1.2. *Des réalisations découlant de la réforme*
- 1.2. Les ajustements des années 80
 - 1.2.1. *La réforme de la formation professionnelle au secondaire*
 - 1.2.2. *Le renouveau au collégial*
 - 1.2.3. *L'ajustement de la formation universitaire aux besoins socioéconomiques*
 - 1.2.4. *L'éducation à la vie professionnelle chez les adultes*
- 1.3. La réforme éducative de 1997 et ses suites
 - 1.3.1. *L'accès à la réussite éducative*
 - 1.3.2. *Les orientations en matière de formation professionnelle et de formation technique*
 - 1.3.3. *La diversification des parcours au secondaire régulier*
 - 1.3.4. *La politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*
- 1.4. Ce que le Conseil retient

Chapitre 2

Les acquis en matière d'éducation à la vie professionnelle

- 2.1. L'accessibilité : un défi permanent
 - 2.1.1. *L'accès au secondaire professionnel*
 - 2.1.2. *L'accès au collégial technique*
 - 2.1.3. *L'accès à l'université*
 - 2.1.4. *L'accès en région : une zone d'inquiétude*
 - 2.1.5. *Ce que le Conseil a entendu*

- 2.2. Préparer les étudiants à l'évolution du monde du travail
 - 2.2.1. *Une formation professionnelle au secondaire mieux ajustée au monde du travail*
 - 2.2.2. *Une formation technique mieux adaptée mais exigeante*
 - 2.2.3. *Une formation universitaire plus ouverte aux besoins socioéconomiques*
 - 2.2.4. *Accroître le nombre de stages en milieu de travail*
 - 2.2.5. *Ce que le Conseil a entendu*
- 2.3. Ce que le Conseil retient

Chapitre 3

Le chemin vers la qualification : embûches et difficultés

- 3.1. L'orientation : un choix difficile
 - 3.1.1. *Des observations révélatrices*
 - 3.1.2. *Les témoignages des étudiants et des acteurs du milieu*
 - 3.1.3. *Une orientation et des choix incertains*
 - 3.1.4. *L'orientation professionnelle : à la recherche de solutions*
 - 3.1.5. *Les besoins des étudiants tels qu'ils émergent des propos recueillis*
- 3.2. Diversifier les options : des essais plus ou moins réussis
 - 3.2.1. *Au secondaire régulier : des expériences de diversification*
 - 3.2.2. *Au secondaire professionnel : des essais*
- 3.3. Persévérer jusqu'au diplôme : trop d'abandons
 - 3.3.1. *La persévérance au secondaire professionnel*
 - 3.3.2. *La persévérance au collégial technique*
 - 3.3.3. *La persévérance à l'université*
- 3.4. Progresser tout au long de la vie : des obstacles majeurs
 - 3.4.1. *La formation qualifiante durable : la question de la formation générale*
 - 3.4.2. *Ce que le Conseil a entendu*
 - 3.4.3. *La reconnaissance des acquis ou des compétences : un besoin urgent*
- 3.5. Ce que le Conseil retient

Chapitre 4

Une éducation à la vie professionnelle tout au long de la vie : l'urgence d'agir

- 4.1. Favoriser un choix professionnel valorisant
 - 4.1.1. *Prendre acte que l'orientation professionnelle est essentielle à la réussite éducative à tous les ordres d'enseignement*
 - 4.1.2. *Reconnaître que la valorisation de la formation professionnelle du secondaire est au cœur de la démarche de maturation personnelle et professionnelle*
 - 4.1.3. *Donner aux étudiants la possibilité et les moyens de choisir*
 - 4.1.4. *Des expériences à suivre ou à généraliser*
- 4.2. Assurer une formation polyvalente et durable
 - 4.2.1. *Pour une formation durable à la vie professionnelle*
 - 4.2.2. *La formation générale tout au long de la vie : un besoin*
 - 4.2.3. *Des balises pour éduquer à la vie professionnelle*
- 4.3. Reconnaître et certifier les compétences acquises
 - 4.3.1. *Certifier les compétences des étudiants : le défi de l'évaluation des compétences*
 - 4.3.2. *Choisir un parcours de formation : le défi de l'acquisition des compétences manquantes*
 - 4.3.3. *S'assurer que les développements nécessaires auront lieu*
- 4.4. Accorder les ressources nécessaires
 - 4.4.1. *Un financement d'appui au développement*
 - 4.4.2. *Un financement d'appui à la collaboration et à l'innovation*
- 4.5. Ce que le Conseil retient

Conclusion

Bibliographie

Vous pouvez consulter ce rapport

en version électronique, en accédant au site du Conseil :

(www.cse.gouv.qc.ca)

ou

en version papier, en en faisant la demande au Conseil :

- par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : (418) 644-2530
- par courrier électronique : **panorama@cse.gouv.qc.ca**
- par la poste : 1175, avenue Lavigerie, bureau 180,
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2

